

CHAMPIONNATS DE PATINAGE STAR ET ADULTE 2024

DE LA SECTION QUÉBEC

Présenté par 
LUMIÈRE SON MULTIMÉDIA

AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

DATE 4 AU 7 AVRIL 2024

LIEU COMPLEXE 2 GLACE HONCO

HÔTE : CPA St-Romuald / St-Jean

SANCTIONNÉS PAR PATINAGE CANADA
P-23-007

RÉVISÉ 27 FÉVRIER 2024

AVIS IMPORTANT

Veuillez prendre note que l'inscription en ligne est obligatoire pour tous les participants. Les frais d'inscriptions doivent être payés en ligne et doivent être reçus au bureau de Patinage Québec avant le 30 janvier 2024 16h (HAE (UTC 04-00)).

TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES	3
PATINOIRES	3
BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION	3
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (EXIGENCES TECHNIQUES)	3
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS	3
INSCRIPTIONS.....	4
DROITS D'INSCRIPTION	5
CONTENU DE PROGRAMME	6
HORAIRE DE LA COMPÉTITION.....	6
HÉBERGEMENT.....	6
ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS	6
MUSIQUE.....	7
VIDÉO	8
PRIX	8
COSTUMES	8
ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉS.....	8
AUTRES RENSEIGNEMENTS.....	9
RÈGLEMENTS TECHNIQUES.....	10

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentés par LSM, Les Championnats STAR et Adulte 2024 – section Québec se dérouleront conformément aux [Règlements de compétitions de Patinage Canada](#).

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES

Coordonnateur aux compétitions :

Téléphone :

Courriel :

Site Internet :

Virginie Houle-Roux

514 252-3073 poste 3597

virginiehouleroux@patinage.qc.ca

www.patinage.qc.ca

Gestionnaire de la compétition :

Représentants techniques :

Spécialiste de données en chef :

Spécialiste de données informatiques en chef:

Jessie Côté

Brigitte Delisle

Hélène D'amour

André Voyer

PATINOIRES

Nom de la patinoire de la compétition	Dimension de la surface des glaces :
Complexe 2 Glaces Honco 275, av. Taniata Lévis (Qc) G6W 5M6	85 x 200 pieds (Glace 1) 85 x 200 pieds (Glace 2)

BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION

Les Championnats STAR et Adulte 2024 – section Québec permettent de repérer les meilleurs patineurs STAR de la province.

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (EXIGENCES TECHNIQUES)

Pour toutes les catégories, les concurrents doivent être des adhérents en règle de [Patinage Canada](#).

Les concurrents ne peuvent participer à plus d'une catégorie par discipline, par exemple : s'inscrire en STAR 6 programme libre et STAR 8 programme libre ne sera pas permis.

Pour le patinage synchronisé, le Club peut inscrire des équipes dans plus d'une Catégorie d'épreuve à condition que, pour chaque nouvelle Catégorie à laquelle elles sont inscrites, elles remplacent au moins 50 % des patineurs (le calcul ne comprend pas les remplaçants) et présentent un programme différent sur une autre musique;

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS

Les participants aux épreuves des Championnats STAR et Adulte 2024 – section Québec doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) Être membres associés en règle de l'Association.
- (2) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

Tous les citoyens étrangers souhaitant participer aux compétitions de qualification de Patinage Canada doivent remplir le formulaire de demande pour les citoyens étrangers. Pour être admissible à ces compétitions, vous devez présenter une lettre « d'acceptation » provenant du bureau National de Patinage Canada lors de votre inscription à une compétition de qualification de la saison.

- (3) **CODE DE DÉONTOLOGIE** : [Voir le code déontologie de Patinage Canada.](#)

REMPLAÇANTS (Patinage synchronisé seulement)

Il peut y avoir un maximum de quatre (4) remplaçants par équipe pour toutes les catégories.

Problèmes pouvant survenir pendant une performance (Patinage synchronisé seulement) :

Le représentant technique ou son remplaçant désigné (arbitre au niveau de la glace) peut demander à un remplaçant de l'équipe de ramasser tout objet tombé sur la glace (accessoire à cheveux ou autre), assurant ainsi la sécurité des patineurs sans avoir à interrompre le programme. À cette fin, on demande, dans la mesure du possible, que toutes les équipes placent une remplaçante ou un remplaçant en patins, sans protège-lames, près de l'entrée de la patinoire pendant la présentation du programme de l'équipe.

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION ([Règlements de compétition](#))

- (1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent avoir réussi les tests énumérés aux [Règlements du programme de compétition de Patinage Canada](#) avant le **1^{er} janvier 2024**. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré comme admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.
- (2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées dans les [Règlements de compétition de Patinage Canada](#) pour chaque discipline.
- (3) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN SIMPLE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un concurrent ne peut participer qu'aux épreuves de patinage en simple des Championnats de la section dont son [club/école](#) d'appartenance est membre.

INSCRIPTIONS

Immédiatement après l’affichage des résultats de votre finale régionale, les participants qualifiés doivent confirmer leur participation aux Championnats STAR 2024 – section Québec aux représentants régionaux qui les informeront de la suite des procédures à suivre et qui récolteront les informations nécessaires lors de l’inscription à la finale provinciale ainsi que le coût d’affiliation.

Les inscriptions doivent être faites en ligne via le lien suivant : [Inscription](#)

Toutes les inscriptions et les paiements doivent être reçus au plus tard le **mardi 30 janvier 2024 à 16 h. (HNE (UTC-04:00))**

Pour les remboursements effectués avant la date limite, Patinage Québec déduira du remboursement des frais d’administration de 5 % ainsi que les frais relatifs à l’inscription en ligne.

Aucun changement de groupe ou de catégorie ne sera effectué après l’affichage sur le site Internet.

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d’inscription. Il est de la responsabilité des patineurs de s’assurer qu’ils sont admissibles dans la catégorie où ils s’inscrivent.

DROITS D’INSCRIPTION

Les droits d’inscription n’incluent pas les frais de service (1% (min.1\$, max.10\$)), les frais administratifs (2.5%) et les taxes.

	Du 22 décembre 2023 au 30 janvier 2024 16h	Du 30 janvier 2024 16h01 au 6 février 2024 16h
1 épreuve		
Simple STAR Simple Olympique Spéciaux Adultes (style libre, danse solo et interprétation)	200\$	250\$
Épreuves supplémentaires		
Simple STAR Simple Olympique Spéciaux Adultes (style libre, danse solo et interprétation)	+ 75\$ / épreuve	+125\$ /épreuve
Danse - Couple		
1 épreuve		
Adultes (Couple et Danse)	115 \$ / partenaire	165 \$ / partenaire
Juvenile Couple	115\$ / partenaire	165 \$ / partenaire
Pré-Juvenile Danse	115\$ / partenaire	165 \$ / partenaire
2 épreuves		
Juvenile Danse	165\$ / partenaire	265\$ / partenaire
Épreuves supplémentaire		
Adultes (Couple et Danse)	+ 50 \$ / partenaire / épreuve	+100 \$ / partenaire / épreuve
Patinage Synchronisé		
Équipe (STAR 8 et plus)	260\$	360\$
Patineur (Star 8 et plus)	50\$	100\$

Exemple pour une inscription à 2 épreuves : Un patineur adulte peut s'inscrire en interprétation et en style libre.

L'inscription des patineurs, des officiels et des entraîneurs commencera une heure avant le début des événements. L'inscription se fait sur le site de compétition.

CONTENU DE PROGRAMME

Tous les participants doivent remplir le formulaire en ligne de contenu de programme avant **le lundi 11 mars 2024**.

Des frais de 10 \$ pour chaque formulaire de contenu de programme manquant (Prog. Court et Prog. Libre) **au 11 mars 2024**, seront applicables.

- [Simple](#)
- [Couple](#)
- [Danse \(Danses sur tracé\)](#)
- [Patinage Synchronisé](#)
- OS Simple
- OS Couple
- OS Danse

HORAIRE DE LA COMPÉTITION

L'horaire sera disponible sur le site de Patinage Québec.

HÉBERGEMENT

Veuillez-vous référer au site Internet de Patinage Québec à www.patinage.qc.ca sous la rubrique « Compétitions » et ensuite « Compétitions provinciales » pour toutes informations.

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **valide**
 - **Et** toutes les dates complémentaires sur la carte doivent également être valides (ex : premiers soins, vérification judiciaire, etc.)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 15 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec valide, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides :
 - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour
- Vous avez une carte de Patinage Québec non valide :
 - Vous avez en main la preuve d'adhésion à Patinage Canada pour l'année en cours (les dates complémentaires doivent être valides)
 - Dans le cas où les dates complémentaires ne sont pas valides, vous devez avoir en main les preuves de mise à jour.

- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire
 - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
 - Certificat « Code d'éthique »
 - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, vous **ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

Nombre d'entraîneurs avec l'athlète (Patinage en simple, couple, danse)

Deux entraîneurs par concurrente/concurrent/équipe seront accrédités. **DEUX PERSONNES seulement, choisies par le patineur, la patineuse, le couple ou l'équipe, sera admise au niveau de la glace.**

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte d'entraîneur. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fourni par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).

GÉRANTS D'ÉQUIPE ET ACCOMPAGNATEURS

Les gérants d'équipe et les accompagnateurs doivent être des membres actuellement inscrits à Patinage Canada, conformément à la politique sur l'accréditation.

L'accréditation est accordée à deux entraîneurs, un gérant d'équipe et un accompagnateur, soit un total de quatre personnes par équipe. Les noms et les numéros de Patinage Canada des personnes accréditées DOIVENT figurer sur la page d'inscription en ligne sous Personnel participant.

Dans le cas où l'équipe possède deux entraîneurs, l'entraîneur principal et un remplaçant (un patineur) se tiennent à l'entrée de la patinoire tandis que le second entraîneur et d'autres remplaçants se tiennent à la sortie de la patinoire (dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes). Dans le cas où l'équipe ne possède qu'un entraîneur, l'entraîneur principal et un remplaçant (un patineur) se tiennent à l'entrée de la patinoire tandis que le gérant d'équipe se tient à la sortie de la patinoire (dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes).

L'accompagnateur a accès aux vestiaires SEULEMENT; il lui est interdit d'aller au niveau de la glace durant les séances d'entraînement et la compétition (y compris dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes).

MUSIQUE

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

IMPORTANT : Dépôt de musique obligatoire sur SPLEX lors de l'inscription.

Les concurrents doivent s'assurer d'avoir un CD ou une clé USB en leur possession sur le bord de la bande en cas de problèmes techniques avec le fichier de musique qui a été déposé sur SPLEX. Aucun fichier ne sera téléchargé de la plateforme après le **11 mars 2024**. En cas de modification de musique après cette date, il est essentiel de remettre des CD et mentionner à l'accréditation qu'il y a eu un changement de musique, **car le téléchargement primera sur les CD.**

Normes pour la remise des CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio). Le fichier doit être sous format .WAV
- (3) Le nom de l'athlète suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) **Les téléphones cellulaires ou encore les fichiers MP3** ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos CD et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

Les athlètes pourront récupérer leurs CD après la fin de chaque épreuve. Tout CD qui n'est pas récupéré ne sera pas retourné.

VIDÉO

HFT Communications sera sur place et filmera les athlètes lors de la compétition. Le frais d'inscription inclut les vidéos. Un lien sera envoyé aux participants pour pouvoir télécharger leurs vidéos. Prévoir un délai d'au moins 48h après la fin de la compétition avant l'envoi du lien.

PRIX

Des médailles seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque discipline. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si un seul concurrent est inscrit à l'épreuve, il recevra une médaille. Vous pourrez obtenir une copie de l'horaire de la remise des médailles au moment de l'inscription.

FRAIS D'ADMISSION

Admission générale gratuite.

COSTUMES

Les vêtements de tous les concurrents doivent être modestes, dignes et appropriés pour la compétition sportive – de conception non criarde ou théâtrale. Les accessoires sont interdits.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉS

Patinage Canada, Patinage Québec et l'équipe bénévole locale n'assument aucune responsabilité pour tout dommage ou blessure que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leurs inscriptions à ces Championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs conviennent d'assumer tous les risques ou blessures à la personne du concurrent ou dommage à ses biens résultant du déroulement et de la gestion des compétitions, causés par ces compétitions ou qui y sont liés et de dégager de toute réclamation les officiels, l'Association, la section, l'équipe bénévole et leurs cadres. Les inscriptions des patineurs ne seront acceptées qu'en vertu de ces conditions.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photo et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.

Tout règlement ou communication que l'UIP ainsi que le gouvernement du Québec publieraient durant les prochains mois pourrait entraîner des modifications à l'annonce des Championnats STAR 2024 – section Québec.

RÈGLEMENTS TECHNIQUES

ADMISSIBILITÉ POUR LES ÉPREUVES AVEC QUALIFICATIONS RÉGIONALES

Les concurrents doivent être des adhérents en [règle de Patinage Canada](#).

Les concurrents doivent respecter les exigences en matière de tests.

Les patineurs inscrits dans une catégorie des Jeux du Québec lors des éliminations régionales et/ou des Championnats de section et/ou Sous-section **ne peuvent s'inscrire** dans **AUCUNE** des catégories de la même discipline (simple, couple, danse) des finales régionales et de la finale provinciale des Championnats de patinage STAR / Michel-Proulx pour l'année courante.

Année courante : 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans deux catégories de la même discipline (exemple STAR 6 et STAR 8 en simple).

Voir le tableau ci-dessous pour les détails des catégories où ils peuvent participer :

Catégorie de patineurs de compétition	Épreuves auxquelles les patineurs peuvent prendre part au Championnat provincial STAR / Michel-Proulx
Patineurs Sans Limites et Pré-Juvenile en simple	Sans Limites et Pré-Juvenile en simple Style Libre
Patineurs Pré-Novice de compétition de patinage en couple	Style Libre
Patineurs Pré-Juvenile et de niveau supérieur de danse de compétition	Style Libre
Patineurs de patinage synchronisé de compétition	Toutes les épreuves

PROCÉDURE POUR LES ÉLIMINATIONS RÉGIONALES

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale soit complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- Les trois premières places (ou en cas de désistement, la place suivante) **des catégories qualificatives** de la finale régionale de patinage STAR. S'il y a seulement une inscription, le participant devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la finale provinciale.
- Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe ne sera pas représentée dans cette catégorie.
- En cas de désistement, le remplacement se fera dans la **même** catégorie;
- S'il y a moins de trois concurrents dans une même catégorie, les concurrents de cette catégorie seront éligibles aux Championnats de patinage STAR 2024 à condition de présenter leur programme lors de l'élimination régionale dans leur catégorie.
- Tous les patineurs qui participeront à la ronde de qualification de la finale régionale STAR ne pourront pas s'inscrire aux Championnats de patinage STAR dans une autre catégorie. (exemple: catégorie Adulte)
- Les substitutions répondant aux critères a, c et d ci-haut seront acceptées jusqu'au mercredi 16 h précédant le début des Championnats de patinage STAR / Michel-Proulx 2024.

INSCRIPTION ÉQUIPE RÉGIONALE

Les athlètes qui se qualifieront pour l'équipe régionale et le substitut devront aller s'inscrire à l'endroit indiqué et cela, avant de quitter le site de compétition. Voir les horaires à l'affichage.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Référence : [Guide ressource de compétition](#) et [Trousse technique Sans Limites](#)

PATINEURS EN SIMPLE

✓ Dames

✓ Messieurs

- **OR**
Test : DOIT avoir réussi le test STAR 8 (Junior Argent) complet de style libre.
Âge : Aucune limite
Prog. Libre : 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)
- **STAR 10**
Test : DOIT avoir réussi le test STAR 8 (Junior Argent) complet de style libre.
Âge : Aucune limite
Prog. Libre : 3 min. (+/- 10 sec)
- **STAR 8**
Test : DOIT avoir réussi le test STAR 5 complet (Junior Bronze) de style libre.
Âge : Aucune limite
Prog. Libre : 3 min. (+/- 10 sec)
- **STAR 6**
Test : Peut avoir réussi le test STAR 5 complet (Junior Bronze) de style libre.
Âge : Aucune limite
Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)
- **STAR 5**
Tests : NE DOIT avoir passé aucune partie du test STAR 8 (Junior Argent) de style libre.
Prog. Libre : 2 min. (+/- 10 sec.)
 - **moins de 10 ans**
Âge : Ne pas avoir atteint 10 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 - **moins de 13 ans**
Âge : Ne pas avoir atteint 13 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 - **13 ans et plus**
Âge : Être âgé(e) de 13 ans et plus au 1^{er} juillet qui précède la compétition.
- **PRÉ-JUVÉNILÉ MOINS DE 11 ANS**
Test : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge : Être âgé(e) de moins de 11 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition
Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)
- **SANS LIMITES MOINS DE 10 ANS, Dames**
Test : Aucune restriction
Âge : Être âgée de moins de 10 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- **SANS LIMITES MOINS DE 9 ANS**

Test : Aucune restriction

Âge : Être âgé(e) de moins de 9 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

PATINEURS EN COUPLE

- **JUVÉNILÉ COUPLE**

Test : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Être âgé(e) de moins de 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition

Prog. Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

PATINEURS EN DANSE

- **JUVÉNILÉ**

Test : Au moins un partenaire doit avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de danse au complet ou un test de niveau supérieur.

Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 16 ans avant le 1er juillet précédant l'évènement.

Danses sur tracé : Valse Européenne et Foxtrot.

Danse Libre : 2 min. (+/- 10 sec.)

- **PRÉ-JUVÉNILÉ**

Test : Au moins un partenaire doit avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de danse au complet ou un test de niveau supérieur.

Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 14 ans avant le 1er juillet précédant l'évènement.

Danses sur tracé : Tango Canasta et Danse Swing.

ADMISSIBILITÉ POUR LES ÉPREUVES SANS QUALIFICATIONS RÉGIONALES CATÉGORIES ADULTE

ADMISSIBILITÉ

Les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada.

Exigences pour les catégories

Les patineurs sont censés s'inscrire dans la ou les catégories appropriées, en fonction des exigences techniques de programmes. Il est entendu que les patineurs patineront conformément à leur capacité. Les patineurs doivent être âgés de 18 ans et plus au 1^{er} juillet de l'année courante. Les patineurs ont le droit de s'inscrire dans deux catégories de la même discipline (exemple Bronze et Argent en simple).

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Référence : [Exigences Techniques des programmes de patinage pour Adultes](#)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Veillez noter que les catégories d'âge successives peuvent être combinées si les nombres le justifient. Les patineurs doivent être informés avant la compétition de toute Catégorie d'âge combinée.

SYSTÈME DE NOTATION

- Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour toutes épreuves de patinage Adulte.

PATINEURS ADULTES EN SIMPLE

✓ **Dames**

✓ **Messieurs**

- **Moins de 35 ans** : Ne pas avoir atteint 35 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.
- **35 ans et plus** : Être âgé(e) de 35 ans et plus au 1^{er} juillet qui précède la compétition.
- **MAÎTRE ÉLITE ADULTE**
Prog. Libre : 3 min. (+/-10 sec.)
- **MAÎTRE ADULTE**
Prog. Libre : 3 min. (+/-10 sec.)
- **OR ADULTE**
Prog. Libre : 2 min. 50 sec (+/-10 sec.)
- **ARGENT ADULTE**
Prog. Libre : 2 min. (+/-10 sec.)
- **BRONZE ADULTE**
Prog. Libre : 1 min. 40 sec (+/-10 sec.)
- **OUVERT INTRODUCTION ADULTE**
Prog. Libre : Durée maximale de 1 min. 40 sec.

PATINEURS ADULTES DANSES SUR TRACÉ EN COUPLE

- **DANSE ÉLITE ADULTE**
Dances sur tracé : Valse Viennoise (3 séq.) et Tango Argentin (2 séq.)
- **DANSE STAR 10/OR ADULTE**
Dances sur tracé : Valse Viennoise (3 séq.) et Tango Argentin (2 séq.)
- **DANSE STAR 8/9 ADULTE**
Dances sur tracé : Blues (3 séq.) et Tango Argentin (2 séq.)
- **DANSE STAR 6/7 ADULTE**
Dances sur tracé : Valse Américaine (2 séq.) et Paso Double (3 séq.)
- **DANSE STAR 4/5 ADULTE**
Dances sur tracé : Tango Canasta (3 séq.) et Valse Européenne (2 séq.)

PATINEURS ADULTES DANSE LIBRE EN COUPLE

- **DANSE LIBRE OR ADULTE**
Danse libre : 3 min. (+/-10 sec.).
- **DANSE LIBRE ARGENT ADULTE**
Danse libre : 2 min. 30 sec. (+/-10 sec.).
- **DANSE LIBRE BRONZE ADULTE**
Danse libre : 1 min. 50 sec. (+/-10 sec.).

PATINEURS ADULTES DANSE SUR TRACÉ EN SOLO

✓ Suiveur

✓ Meneur

- **DANSE RYTHMIQUE EN SOLO OUVERTE ADULTE**
Danse rythmique : Rocket Foxtrot selon les critères du Guide des exigences techniques de Patinage STAR
- **DANSE SOLO ÉLITE ADULTE**
Dances sur tracé : Valse Viennoise (3 séq.) et Tango Argentin (2 séq.)
- **DANSE SOLO OR ADULTE**
Dances sur tracé : Blues (3 séq.) et Tango Argentin (2 séq.)
- **DANSE SOLO ARGENT ADULTE**
Dances sur tracé : Valse Américaine (2 séq.) et Paso Double (3 séq.)
- **DANSE SOLO BRONZE ADULTE**
Dances sur tracé : Tango Canasta (3 séq.) et Valse Européenne (2 séq.)

PATINEURS ADULTES ARTISTIQUE

Test : Aucune restriction

✓ Dames

✓ Messieurs

- **ÉLITE** Durée de 2 min. (+/-10 sec.)
- **OR** Durée de 1 min. 30 sec. (+/-10 sec.)
- **ARGENT** Durée de 1 min. 30 sec. (+/-10 sec.)
- **BRONZE** Durée de 1 min. 30 sec. (+/-10 sec.)
- **INTRODUCTION** Durée de 1 min. 30 sec. (+/-10 sec.)

PATINEURS ADULTES ARTISTIQUE EN COUPLE

Test : Aucune restriction

- **OUVERT MAÎTRE** Durée de 2 min. 10 sec. (+/-10 sec.)
- **OUVERT** Durée de 1 min. 40 sec. (+/-10 sec.)

OLYMPIQUES SPÉCIAUX

ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les [règlements](#) de Patinage Canada.

Les règlements de patinage artistique d'Olympiques spéciaux Canada (OSC) sont basés sur les programmes de Patinage Plus et de Patinage STAR de Patinage Canada. Les règlements de l'Union internationale de patinage (ISU) ou de Patinage Canada s'appliquent, sauf en cas de conflit avec les règlements sportifs officiels d'OSC en matière de patinage artistique, auquel cas ces derniers prévalent. Note : Toute référence à la musique vocale permise concerne uniquement les événements nationaux de Patinage Canada.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

La [réglementation](#) propre au patinage artistique d'Olympiques spéciaux Canada – sport d'hiver doit être consultée avant chaque compétition. Cette documentation est disponible sur le site d'Olympiques Spéciaux Canada. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

Division

Il ne doit pas y avoir plus de 8 patineurs par groupe. Lorsqu'il y a plus de 8 patineurs inscrits pour le même niveau, une ronde de division s'impose. En cas de nombre impair de patineurs, le groupe le plus nombreux formerait le groupe « A » (groupe du plus haut niveau) pour la ronde de division.

Ronde de division en vue des finales

Si une ronde de division est nécessaire, les patineurs seront affectés à un groupe d'échauffement. Dès qu'un groupe termine son échauffement, sa compétition débute. (Groupe d'échauffement 1 – groupe de compétition 1). Les résultats de la ronde de division ne sont pas affichés, seulement les groupes dans lesquels les patineurs concourent.

Si le nombre de patineurs est impair, les patineurs du groupe du plus haut niveau seront en nombre impair.

En cas d'égalité, les notes de composantes de programme serviront à départager les patineurs. S'il y a toujours égalité, le patineur ayant le moins d'évaluations mérite départagera l'égalité, suivi du nombre d'évaluations bronze, etc. Pour les épreuves de danse – seulement 1 danse sera utilisée pour une ronde de division (tirée au hasard le jour de la compétition).

Feuilles de programme prévu

Obligatoire pour toutes les épreuves de style libre et de patinage en couple.

**** Les entraîneurs et les patineurs** sont tenus de remettre les feuilles de programme prévu au moment de l'inscription à toute épreuve de patinage en simple et en couple (veuillez utiliser le formulaire fourni)

Notation

Toutes les épreuves donnent lieu à un classement. Le classement final sera affiché, mais pas les notes totales. Pour plus de renseignements, veuillez consulter l'annexe sur la notation.

Fiches de rendement

Après l'épreuve, les patineurs recevront tous une fiche de rendement précisant l'évaluation de chaque élément prescrit et de chaque composante de programme ou note du CPC selon l'événement et le niveau.

Médailles

Tous les patineurs qui se classent parmi les trois premiers reçoivent une médaille. (Aucune médaille ne sera attribuée pour la danse de niveau introduction **Norme de performance**)

Musique vocale est permise pour les épreuves en simple et en couple.

SYSTÈME DE NOTATION

- Le système de **Norme de Performance avec classement** est utilisé pour les catégories Niveau 1 à 5, Maitres, et Couple.
- Le système de calcul de points cumulatifs (**CPC**) est utilisé pour toutes épreuves de Niveau 6 et ouvert, Danse Niveau 1 et plus.

ÉPREUVES EN SIMPLE



Dames



Messieurs

- **NIVEAU 1**
Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs en train de travailler les étapes 1 à 3 du programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas avoir franchi l'étape 4.
Règle sécurité : Port du casque protecteur homologué CSA obligatoire.
Prog. Libre : 1 min. +/- 10 sec.
- **NIVEAU 2**
Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs en train de travailler les étapes 4 à 6 du programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas avoir franchi l'étape 6.
Règle sécurité : Port du casque protecteur homologué CSA obligatoire pour les patineurs n'ayant pas réussi l'étape 5.
Prog. Libre : Max. 1 min. 40 sec.
- **NIVEAU 3**
Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR ayant franchi l'étape 6 de programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas maîtriser plus de 3 sauts simples. *Le programme doit comporter des éléments du programme Patinage STAR, niveau 1.*
Prog. Libre : Max. 1 min. 40 sec.
- **NIVEAU 4**
Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui ne maîtrisent pas plus de 5 sauts simples.
Prog. Libre : 2 min. +/- 10 sec.
- **NIVEAU 5**
Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui ne maîtrisent pas les sauts doubles.
Prog. Libre : 2 min. + / - 10 sec.
- **NIVEAU 6**
Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui travaillent les sauts doubles.
Prog. Libre : 2 min. + / - 10 sec.
- **ÉPREUVE OUVERTE**
Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs ayant réussi le test Senior Bronze ou plus du programme de Patinage Canada. Le patineur doit être capable d'exécuter plus de 2 sauts doubles.
Prog. Libre : 3 min. + / - 10 sec.

- **MAITRE NIVEAU 1/2**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs Étape 6 du programme Patinage Plus ou inférieur.

Âge : Les concurrents doivent avoir atteint 25 ans avant le 1er juillet précédant l'évènement.

Prog. Libre : Max. 1 min. 30 sec.

- **MAITRE NIVEAU 3/4**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui ne maîtrisent pas plus de 5 sauts simples.

Âge : Les concurrents doivent avoir atteint 25 ans avant le 1er juillet précédant l'évènement.

Prog. Libre : Max. 2 min.

ÉPREUVES EN COUPLE

- **NIVEAU 1**

Admissibilité : Les deux membres du couple doivent avoir au moins atteint le niveau 3 en style libre.

Prog. Libre : Max. 1 min. 30 sec.

- **NIVEAU 2**

Admissibilité : Les deux membres du couple doivent avoir au moins atteint le niveau 4 en style libre.

Prog. Libre : Max. 2 min.

- **NIVEAU 3**

Admissibilité : Un des membres du couple doit avoir atteint le niveau 4 au moins en style libre. Un des membres du couple DOIT être de niveau supérieur au niveau 4 de style libre.

Prog. Libre : Max. 2 min. 30 sec.

ÉPREUVES EN DANSE

TIRAGE AU SORT DES DANSES SUR TRACÉ :

Veillez-vous référer à l'annexe A – tirages au sort des danses 2018-2025 des Olympiques spéciaux pour la danse de la saison respective.

- **NIVEAU 1**
Admissibilité : Les patineurs doivent avoir réussi le test STAR 2 complet
Danses sur tracé : Valse hollandaise (2 séq.) et Baby Blues (3 séq.)
- **NIVEAU 2**
Admissibilité : Les patineurs doivent avoir réussi le test STAR 3 complet mais ne doivent pas avoir réussi le test complet STAR 5.
Danses sur tracé : Swing (2 séq.) et Willow (2 séq.)
- **NIVEAU 3**
Admissibilité : Les patineurs doivent réussir le test STAR 4 mais ne doivent pas avoir réussi le test complet de danse STAR 6.
Danses sur tracé : Valse Européenne (2 séq.) et Fourteenstep (4 séq.)
- **NIVEAU 4**
Admissibilité : Les patineurs doivent avoir subi le test STAR 5 mais ne doivent pas avoir réussi le test complet de danse STAR 8.
Danses sur tracé : Tango (2 séq.) et Rocker Foxtrot (4 séq.)
- **NIVEAU 5**
Admissibilité : Les patineurs doivent avoir subi le test senior bronze mais ne doivent pas avoir réussi le test complet de danse STAR 9.
Danses sur tracé : Rocker Foxtrot (4 séq.) et Paso Doble (3 séq.)
- **NIVEAU 6**
Admissibilité : Les patineurs doivent avoir subi le test de danse STAR 9 complet. Aucune restriction concernant le nombre de danses de niveau or réussies.
Danses sur tracé : Valse Westminster (2 séq.) et Tango Argentin (2 séq.)

PATINAGE SYNCHRONISÉ

- **STAR 8 (PRÉ-NOVICE)**

- Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

- ÂGE** : Les patineurs ne doivent pas avoir 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

- Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **ADULTE PSY I**

- Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

- ÂGE** : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans ou plus le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

- Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **ADULTE PSY II**

- Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

- ÂGE** : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition

- Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **ADULTE PSY III**

- Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

- ÂGE** : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la

- Prog. Libre : Max. 2 min. 40 sec.